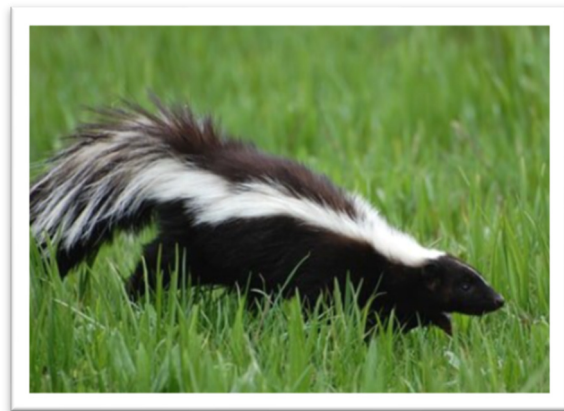
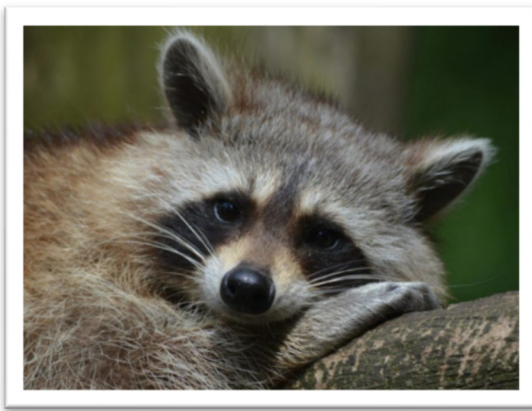


## **Cohabiter avec les animaux sauvages**

### **Vous avez des animaux importuns dans votre cour?**

Bien que les villes soient habituellement considérées comme des milieux inhospitaliers pour la faune, plusieurs petits mammifères ont élu domicile dans les habitats construits par l'homme. Si personne n'est surpris d'apprendre qu'on peut y trouver des écureuils, des souris et des rats, on s'étonne souvent d'y rencontrer des ratons laveurs, des moufettes, des marmottes, des renards des chauves-souris et même des opossums! Par leurs activités, ces petits citadins à part entière peuvent provoquer des situations problématiques pour notre mode de vie.



### **L'abondance de ressources**

Les milieux urbains regorgent de ressources intéressantes pour ces petits animaux dits « nuisibles ». Mais ils ne sont pas là par hasard! Involontairement, nous leur fournissons souvent aliments, abris et sécurité.

- Les poubelles et les déchets ménagers offrent aux animaux un garde-manger bien rempli, et ce, tout au long de l'année.
- Les aliments destinés à des chiens ou à des chats que vous placez à l'extérieur de la maison représentent une source de nourriture très alléchante pour la faune urbaine, que ce soit le raton laveur, la moufette ou même l'écureuil.

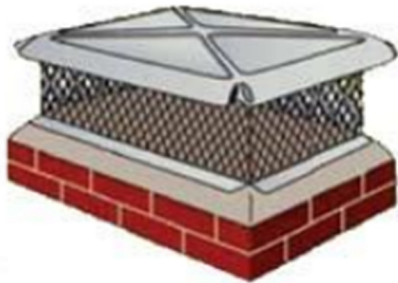
Si votre animal domestique ou encore les chats errants du voisinage s'en régaler, c'est sans aucun doute ce que feront également les espèces de la faune urbaine. Vous ne saurez jamais vraiment qui a vidé le bol au petit matin.

- Les dessous des perrons, des cabanons et des garages offrent des abris convenables pour donner naissance aux petits et pour y passer l'hiver, d'autant plus que les grands prédateurs naturels des petits mammifères sont absents des grandes villes.
- Les combles et les greniers sont aussi des refuges intéressants et certains animaux peuvent être tentés d'y ronger, entre autres, les fils électriques.

### **Des solutions dissuasives**

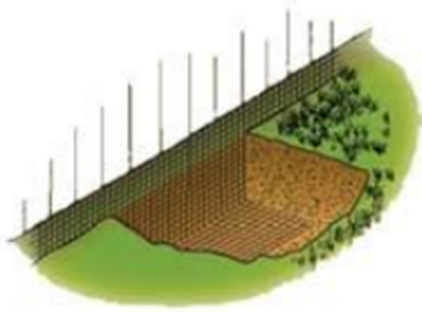
Il est facile de prendre plusieurs mesures simples pour éloigner les petits animaux nuisibles. Puisque ceux-ci sont dépendants des ressources qu'ils trouvent autour de nos maisons, restreindre l'accès à ces ressources règle souvent la majorité des désagréments. Ils iront donc chercher abris et nourriture... ailleurs que dans votre cour !

### **Le comble et la cheminée**



bloquez toutes les ouvertures avec du grillage métallique solide à mailles de 1 cm. Avant de fermer les issues, on doit veiller à ce qu'aucun animal ne soit à l'intérieur, sinon ses tentatives pour sortir pourront causer des dégâts importants. Couvrez l'embouchure de la cheminée avec du grillage à mailles de 1 cm ou avec un capuchon spécialement conçu à cette fin. Celui-ci ne doit pas permettre l'accumulation de feuilles et occasionner le blocage de la cheminée. Demandez l'aide d'un expert pour ce type de travaux.

## Les bâtiments, cabanons et perrons



Fermez adéquatement tous les accès au bâtiment (portes, fenêtres). Empêchez l'accès au-dessous des bâtiments et des perrons avec du grillage métallique dont une partie (d'au moins 15 cm de profond) est enterrée dans le sol et est pliée en L vers l'extérieur (40-50 cm). Utilisez du grillage à mailles d'environ 1 à 2.5 cm.

## Les poubelles

Utilisez des poubelles de métal ou de plastique, solides et pourvues de couvercles bien étanches. Il peut être nécessaire de maintenir les couvercles bien fermés au moyen d'élastiques de caoutchouc solides. Utilisez un dispositif (corde, support, etc.) de façon que la poubelle ne puisse être basculée. Conservez les poubelles dans un coffre pourvu d'un couvercle à charnière suffisamment lourd ou muni d'un dispositif de fermeture (cadenas, etc.). Certains animaux sont futés ! Changez vos habitudes. La plupart des petits mammifères étant nocturnes, ne sortez les poubelles que le matin de la journée prévue pour la collecte des ordures, plutôt que le soir précédent. Pour diminuer l'odeur, lavez régulièrement les poubelles.

## Les mangeoires d'oiseaux

Suspendez les mangeoires d'oiseaux à l'aide d'un long fil métallique d'un diamètre réduit. On peut aussi installer un cône inversé, soit au-dessus de la mangeoire lorsqu'elle est suspendue, ou sur le poteau lorsque la mangeoire est ancrée dans le sol. Ce cône doit être mobile afin de ne pas laisser de prise aux animaux. La mangeoire doit être installée à au moins un mètre et demi du sol et à trois mètres de tout endroit d'où un écureuil pourrait s'élancer : branche d'arbre, rampe de perron, cabanon, toit, etc. On peut également se procurer des mangeoires dites anti-écureuils.

## **La nourriture destinée aux animaux de compagnie**

Ne laissez pas d'aliments destinés à un animal domestique (chat, chien, chat errant) à l'extérieur de votre maison. Cela représente une source de nourriture facilement disponible, et de ce fait très attirante, pour les animaux importuns. Si vous devez absolument laisser un peu de nourriture à l'extérieur pour un animal domestique, faites-le préférablement pendant de très courtes périodes et uniquement le jour. Nourrir les animaux sauvages peut augmenter le risque de transmission de maladies et de parasites, tout en créant de mauvaises habitudes chez les animaux sauvages.

## **Les arbres, bulbes et potagers**

Installez un grillage métallique (à poulailler) au-dessus des bulbes à la surface du sol. Vous pouvez utiliser ce grillage pour confectionner un panier avec des côtés d'environ 10 cm de hauteur. Prenez soin de le placer à l'envers au-dessus des bulbes avant de les recouvrir de terre. Les animaux ne pourront ainsi les atteindre, ni par les côtés ni par le bas. Les grillages ne nuisent pas aux bulbes, les jeunes pousses croissent tout simplement à travers le grillage. Après la plantation des bulbes, on peut étendre un paillis composé de matière piquante et irritante comme des aiguilles de pin séchées ou des rameaux d'épinette. Cela peut avoir un effet dissuasif sur les écureuils qui désireraient creuser autour des bulbes. Protégez le bas des arbres à l'aide d'un cylindre de grillage d'une hauteur de 50 cm, dont une partie d'une dizaine de centimètres sera enfouie dans le sol. Protégez les potagers en les clôturant à l'aide d'un grillage métallique de 100 cm, dont une partie (de 15 à 30 cm) est enterrée dans le sol et pliée en L vers l'extérieur (40-50 cm).

## **Ne pas relocaliser**

Dans tous les cas, il est fortement déconseillé de relocaliser les petits mammifères urbains loin de leur lieu de capture. Lorsqu'un animal est déplacé d'un milieu où il trouvait nourriture et abri, et que ceux-ci demeurent accessibles, ce n'est qu'une question de temps pour qu'un autre animal vienne prendre la place de l'animal déplacé. Le problème n'est donc pas réglé à la base et ce n'est qu'un éternel recommencement. Tous les spécialistes s'entendent pour dire qu'il faut éviter de relocaliser les animaux, même si ceux-ci ont l'air en bonne santé. En effet, chaque déplacement d'animaux sauvages est associé au risque d'introduire de nouvelles maladies ou de nouveaux parasites dans une région où ces derniers sont absents, ce qui peut entraîner des conséquences néfastes importantes pour la santé publique, l'agriculture ou la conservation des espèces menacées.

## **La cohabitation, une solution durable**

Il est souhaitable de cohabiter avec la faune urbaine, car elle joue un rôle essentiel dans l'équilibre écologique de nos villes. Les animaux contribuent à la biodiversité, régulent certaines populations d'insectes et participent à la pollinisation, ce qui favorise la santé des espaces verts. La présence de la faune enrichit notre qualité de vie en nous reconnectant à la nature, même en milieu urbain.

### **En dernier recours...**

Plutôt que de tuer ou de capturer un animal importun, il est préférable de le dissuader d'avoir accès à des endroits inadéquats.

Vous pouvez visiter la page de la SPCA Roussillon si vous souhaitez obtenir des conseils à propos de la faune urbaine <https://spcaroussillon.com/la-faune/>

Ou le site du gouvernement du Québec <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/cohabiter-animaux-sauvages/quoi-faire-presence-animaux-sauvages-propriete>

*« Ce texte provenant du Ministère de l'Agriculture, Environnement et Ressource naturelle a été adapté et modifié à partir de la source originale pour répondre aux besoins de la ville de Varennes. »*